

RAPPORT SYNTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille a été rattaché au Conseil Départemental de la Creuse le 1^{er} janvier 2021 sous la forme d'un service non personnalisé et nécessite un budget annexe.

Sa mission est d'accueillir des enfants de 6 à 18 ans confiés au titre de la protection de l'enfance par le Juge des Enfants à l'Aide Sociale à l'Enfance de la Creuse.

Sa capacité est de 30 places déclinées comme suit :

- 12 places pour les enfants de 6 à 13 ans au sein du service dénommé CASSINE,
- 12 places pour les enfants de 14 à 18 ans au sein du service dénommé TCHADA,
- 6 places pour les enfants au sein du service dénommé VILLADO.

Les services CASSINE et TCHADA sont regroupés sous la dénomination "INTERNAT".

Le taux d'encadrement est renforcé pour le service VILLADO en raison des profils des enfants, il s'en suit un prix de journée supérieur à celui de l'INTERNAT.

Le fonctionnement du CDEF est financé via un prix de journée pour l'INTERNAT et VILLADO, qui fait l'objet d'un arrêté annuel de tarification. Il est fait application de la nomenclature comptable M22.

Les 30 places sont en priorité réservées pour des enfants du département mais il peut arriver que des enfants hors département de la Creuse soient accueillis en situation d'urgence. Dans ce cas, une facturation auprès des départements d'origine des enfants sera établie sur la base des prix de journée fixés par arrêté.

L'activité des trois derniers exercices clos et prévisionnelle 2022 est la suivante :

Nombre de journées réalisées	2019	2020	2021	Taux d'occupation prévisionnel	Prévision 2023
INTERNAT	8 082	6 896	6 752	87,24 %	7 643
VILLADO	1 862	1 873	2 007	100 %	2 190
Total	9 944	8 769	8 759	91,71 %	9 833

Le taux d'occupation prévisionnel est basé sur la moyenne des trois dernières années (avec un ajustement de 400 journées supplémentaires pour correspondre à la tendance actuelle) concernant l'internat (Cassine et Tchada). La Villado est estimée avec un taux d'occupation à 100 % (dès qu'une place se libère, un transfert a lieu en provenance d'un des deux autres services).

Le budget primitif de l'exercice 2023 pour le CDEF s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **127 121,22 € s'agissant de la section d'investissement**, et à hauteur de **2 854 782,09 € pour la section de fonctionnement**. Ces prévisions budgétaires sont détaillées ci-après.

Section d'investissement : 127 121,22 €

Les dépenses prévisionnelles 2023 s'établissent comme suit :

- **Remboursement du capital de l'Emprunt souscrit en 2007 auprès de la Banque des Territoires (7 666,68 €, compte 1641)**

- **Achat de matériels et outillages techniques divers (500 €, compte 2154)**

- **Installations Générales, Agencements et Aménagements divers (44 000 €, compte 2181)** : il est ici prévu de poursuivre le remplacement des luminaires par des équipements LED (4 000 €) ainsi que la réalisation de divers travaux de maintien de l'immobilier pour un total de 40 000 € (dont le remplacement du portail Avenue Mendès France).

- **Matériel de transport (52 000 €, compte 2182)** : il est prévu le renouvellement de deux véhicules

- **Mobilier (14 500 €, compte 2184)** : le renouvellement de mobiliers détériorés (dont des canapés pour VILLADO) est prévu ainsi que le remplacement d'électroménager si besoin.

- **Autres immobilisations (8 454,54 €, compte 2188)** : cette somme a été inscrite afin de permettre la réalisation d'achats de petits équipements autres que du mobilier et de l'électroménager.

Dépenses d'investissement	BP 2023
16 Emprunt et dettes	7 666,68 €

20 Immos incorporelles	-
21 Immos corporelles	119 454,54 €
TOTAL	127 121,22 €

Les recettes prévisionnelles d'investissement correspondent aux amortissements des immobilisations du CDEF, pour un montant total de 121 121,22 € (chapitre 28) et à l'encaissement du FCTVA sur les dépenses d'investissement réalisées précédemment par la structure (6 000 €, chapitre 10).

Recettes d'investissement	BP 2023
10 Dotations, fonds divers	6 000,00 €
28 Amortissements des immos	121 121,22 €
TOTAL	127 121,22 €

Section de fonctionnement (dépenses) : 2 854 782,09 €

Le taux directeur appliqué au budget prévisionnel 2023 pour le groupes I est de 0 %. Toutefois des mesures nouvelles sont présentées pour répondre à la réalité des dépenses sur les groupes II et III.

GROUPE I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante (215 675 €) :

Les dépenses autorisées au budget exécutoire sont reconduites sans aucune mesure nouvelle. Des augmentations sont cependant attendues en ce qui concerne les énergies, les carburants et l'alimentation. Il est difficile de les estimer précisément à ce jour et elles sont compensées à ce stade par quelques diminutions sur les autres lignes de ce chapitre budgétaire. Les principaux postes de dépenses sont les suivants : chauffage du CDEF (14 000 €), énergie électrique (11 000 €), carburants (11 800 €), habillement (18 500 €), alimentation (72 749 €) et alimentation extérieure (12 100 €).

GROUPE II - Dépenses de personnel (2 339 520,90 €) :

Ces dépenses représentent 81,95 % du budget primitif 2023. Ces mêmes dépenses représentaient 81,52 % des dépenses totales constatées au compte administratif 2021. Les charges nouvelles (GVT, revalorisation du point d'indice de 3,5 %, "Séguir" de la santé, primes de précarité et gratifications des stagiaires) représentent un total de 222 963 €.

GROUPE III - Dépenses afférentes à la structure (299 586,19 €) :

La mesure nouvelle sollicitée correspond à la convention qui a été signée entre le Conseil départemental et Domo Creuse pour l'équipement en protection des travailleurs isolés à l'attention des surveillants de nuit (648 €). Pour le reste, les autres dépenses de ce chapitre sont reconduites. Nous retrouvons notamment 95 807 € de primes d'assurances, 19 197,97 € de maintenance, 12 600 € de locations mobilières, 10 600 € de locations immobilières, 10 600 € pour l'entretien et la réparation de biens immobiliers, 9 800 € pour l'entretien et la réparation de biens mobiliers (véhicules) ou encore 121 121,22 € de dotation aux amortissements.

Dépenses d'exploitation	BP 2023
Groupe 1 (charges courantes)	215 675,00 €
Groupe 2 (personnel)	2 339 520,90 €
Groupe 3 (charges de structure)	299 586,19 €
TOTAL	2 854 782,09 €

Section de fonctionnement (recettes) : 2 854 782,09 €

Le total des recettes prévisionnelles s'élève à 2 854 782,09 €, dont 2 750 431,47 € correspondant aux recettes liées aux prix de journées.

Les recettes correspondant à des remboursements sur rémunérations (assurance du personnel et formations) sont prévues pour un montant de 9 000 €.

A noter également que, conformément à la délibération relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2021 du CDEF adoptée le 20 mai 2022 par l'assemblée délibérante du Conseil départemental, la totalité de l'excédent de fonctionnement est reprise dans le cadre du budget primitif 2023, à hauteur de 95 350,62 € (report à nouveau excédentaire sur l'exercice N+2).

En conclusion de la présentation du budget prévisionnel 2023, la proposition des prix de journées au 1^{er} janvier 2023 s'établit comme suit :

Internat : 263,43 €
Villado : 380,06 €

Publié sur www.creuse.fr le 24/02/2023

Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le



ID : 023-222309627-20230210-BP_CDEF_23-BF

Recettes d'exploitation	BP 2023
Groupe 1 (tarification)	2 750 431,47 €
Groupe 2 (autres produits)	9 000,00 €
Groupe 3 (cessions et except)	-
002 Reprise de résultat	95 350,62 €
TOTAL	2 854 782,09 €